

Commune de VIELLE SOUBIRAN
Compte rendu de la séance du Mercredi 24 Mars 2021
Au Foyer Municipal

Secrétaire de séance : Monsieur Marc LATREILLE

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et demande aux conseillers présents d'émarger la feuille de présence.

Madame le Maire met à la signature également la liste des délibérations prises lors de la séance précédente du 3 février 2021.

Avant d'entamer l'ordre du jour de la réunion, Madame le Maire met à l'approbation de l'assemblée, le dernier compte rendu du conseil municipal en date du 3 février 2021.

Il est approuvé à l'unanimité.

1) Finances : Vote du Compte Administratif 2020

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
--

Mme le Maire Sylvie LAURON, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Séverine LEGER, 1ère Adjoint au Maire

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	320 911,08
	Réalisé :	185 743,64
	Reste à réaliser :	113 753,00
Recettes	Prévu :	320 911,08
	Réalisé :	119 747,50
	Reste à réaliser :	30 500,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	633 258,15
	Réalisé :	220 527,80
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	633 258,15
	Réalisé :	684 160,83
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-65 996,14
Fonctionnement :	463 633,03
Résultat global :	397 636,89

Les comptes sont conformes au compte de Gestion 2020

Il est approuvé par 9 voix pour.

Madame le Maire indique quelques pourcentages représentatifs du Compte administratif 2020.

Le chapitre 011, charges à caractère général, représente 36% du total des dépenses de fonctionnement.

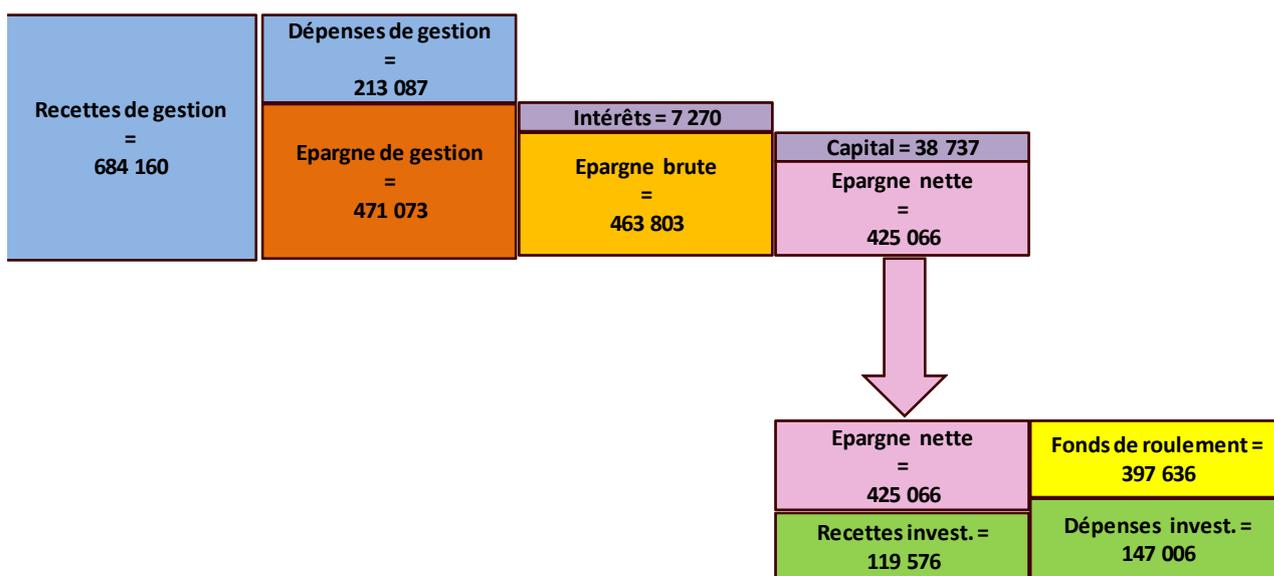
Le chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés, représente 21.5% du total des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 65 et plus précisément la participation versée au SIRP pour l'école représente 25.7% du total des dépenses de fonctionnement.

La vente des bois inscrite à l'article 7022 représente 48% des recettes de fonctionnement.

Les impôts locaux 9%, les dotations de l'état 20% et les loyers 10% des recettes de fonctionnement.

Suite au séminaire finances organisé par la Communauté de communes, il a été expliqué par le cabinet Stratégies Locales de Bordeaux, comment calculer les équilibres financiers issus du Compte Administratif (graphique ci-joint).



2) Finances : Vote du Compte de Gestion 2021

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040014

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. ROQUEFORT

ETABLISSEMENT : VIELLE-SOUBIRAN

Résultats budgétaires de l'exercice

22100 - VIELLE-SOUBIRAN

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	320 911,08	633 258,15	954 169,23
Titres de recette émis (b)	119 747,50	385 919,71	505 667,21
Réductions de titres (c)		1 453,03	1 453,03
Recettes nettes (d = b - c)	119 747,50	384 466,68	504 214,18
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	320 911,08	633 258,15	954 169,23
Mandats émis (f)	79 623,26	225 824,73	305 447,99
Annulations de mandats (g)		5 296,93	5 296,93
Depenses nettes (h = f - g)	79 623,26	220 527,80	300 151,06
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	40 124,24	163 938,88	204 063,12
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22100 - VIELLE-SOUBIRAN

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-106 120,38		40 124,24		-65 996,14
Fonctionnement	383 242,05	83 547,90	163 938,88		463 633,03
TOTAL I	277 121,67	83 547,90	204 063,12		397 636,89
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	277 121,67	83 547,90	204 063,12		397 636,89

Le Compte de Gestion 2020 est approuvé par 10 voix pour.

3) Affectation des résultats 2020

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2020, Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	163 938,88
- un excédent reporté de :	299 694,15
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	463 633,03
- un déficit d'investissement de :	65 996,14
- un déficit des restes à réaliser de :	83 253,00
Soit un besoin de financement de :	149 249,14

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	463 633,03
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	149 249,14
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	314 383,89
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	65 996,14

L'affectation des résultats 2020 est approuvé par 10 voix pour.

4) Vote du budget primitif 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

] vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 295 516,19

Recettes : 378 769,19

Fonctionnement

Dépenses : 608 290,89

Recettes : 608 290,89

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	409 269,19	(dont 113 753,00 de RAR)
Recettes :	409 269,19	(dont 30 500,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	608 290,89	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	608 290,89	(dont 0,00 de RAR)

5) Points sur l'avancée des dossiers

- **Rénovation logement de la Mairie :** Madame GARIA LIER est venue en mairie en date du 17 mars 2021 nous présenter les plans. Madame le Maire et les trois adjoints étaient présents. Après consultation des plans :
 - il est demandé d'enlever un sanitaire dans la suite parentale du bas, un wc est déjà présent au rez de chaussée.
 - remplacer la fenêtre prévue dans la ruelle par une porte d'office
 - à l'étage, voir si l'on peut insérer un placard dans la chambre côté ruelle et l'enlever ou le réduire du couloir. L'idée de créer une ouverture dans la salle de bain (fenêtre, velux) imposerait de modifier son emplacement, ce qui paraît compliqué compte tenu des arrivées d'eau existantes.

- **Site de la pisciculture** : La ferraille a été enlevée par Derichebourg. Monsieur Chatelan nous a informés, lors d'une rencontre en mairie en date du 17 mars 2021 que trois entreprises de TP ont été contactées pour la démolition des bassins en béton. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a pris contact avec Vincent LARSEN, directeur du Syndicat du Midou, afin qu'il nous accompagne réglementairement et techniquement pour réfléchir au devenir de ce site. Après un premier contact téléphonique, il n'est pas favorable à la conservation du barrage existant et à la création d'un plan d'eau. Afin qu'il puisse nous accompagner, nous devons demander au Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage.
- **Sécurité routière** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis réalisé par l'entreprise ROY TP pour trois chicanes, il s'élève à 18 600€ à la surprise de l'assemblée, qui s'attendait à plus. Il a été décidé que lors de la prochaine réunion en avril, Mr GARCIA serait invité pour nous parler des feux comportementaux, coussins berlinois... A la suite de son intervention, nous aurons tous les atouts pour décider des équipements à installer sur nos trois entrées de routes.
- **Antenne 4G fixe** : Madame le Maire informe que ce matin même, nous avons reçu le compromis de vente de la société HIVORY pour l'implantation de l'antenne 4G. Le terrain choisi se situe sur la parcelle Section AI n° 395, à côté de la station d'épuration. Après consultation du plan, le Conseil Municipal souhaiterait que l'antenne soit située un peu plus en recul par rapport à la route. Madame le Maire remontera cette demande auprès de Monsieur Pierre Laurent AMAURY. A l'unanimité, le compromis est accepté pour le prix de 10 000€ HT pour 150 m².
- **Dossier DSIL** : Madame le Maire informe le conseil municipal que suite aux projets envisagés :

 - réhabilitation logement de la Mairie,
 - rénovation local de chasse,
 - étude d'un mode de chauffage moins énergivore pour le foyer municipal

Un courrier a été adressé à Madame la Préfète pour solliciter une subvention au titre d'une Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Pour bénéficier de cette subvention, une étude énergétique est demandée, qui devra prouver une économie d'énergie de 30%. La commune a adhéré au marché porté par le Sydec pour choisir le bureau

d'étude qui réalisera ces audits énergétiques.

Le coût total de l'audit est de 2532.90 €, mais il restera à la charge de la collectivité 1675.09€ (50% de subvention) pour deux audits (local de chasse et foyer municipal). L'audit ne sera pas réalisé pour le logement compte tenu de son état.

- **Mise en place des panneaux signalétiques sur les routes communautaires**

Des panneaux de signalétique verticales pour les différentes routes communautaires avaient été achetés en 2019 mais n'étaient toujours pas installés. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'ils seront installés dans les prochains jours par Olivier et l'aide d'un agent de la Communauté de Communes.

- **Installation du petit commerce de Mélanie PERE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Mélanie PERE va amener des armoires, samedi, dans le local des associations pour l'aménager afin d'y installer son commerce d'épicerie.

Il reste à écrire une convention de mise à disposition entre la commune et Mme Père pour formaliser le prêt de ce local. Il devrait ouvrir courant avril.

- **Vandalisme à l'aire de jeux**

Comme annoncé par message à tout le conseil le matin même de la découverte (lundi 22 mars 2021), la balançoire nid située sur l'aire de jeux a été vandalisée. Les fils de l'assise ont été sectionnés. Après avoir contacté Bois Dexter (le fournisseur des jeux) il faut remplacer la balançoire en entier, pour un coût de 1308€.

Un dossier va être déposé auprès de l'assurance. Il faudra certainement porter plainte.

- **Enlèvement acacias**

Il avait été décidé lors de l'élagage des arbres sur l'airial des arènes, de faire établir un devis à Cyprès des arbres (sous le conseil de Benoît SETO, agent ONF) pour l'enlèvement des acacias situés sur la butte de l'arboretum (certains arbres menacent de tomber sur le CD 323) ainsi que quelques arbres situés entre les arènes et la pisciculture.

Le devis s'élève à 9600€ TTC pour 4 jours de chantier. Le bois sera par la suite acheté par Alliance Forêt Bois, le prix de vente n'a pas été fixé.

Benoît SETO, a, de son côté, contacté des entreprises pour l'enlèvement de ces arbres, ainsi que 19 peupliers situés sur le site de la pisciculture.

Deux entreprises ont répondu : Alliance Forêt Bois et SEBSO.

-Alliance Forêt bois fera exploiter l'abattage et le débardage (il semblerait par les mêmes entreprises que Cyprès des arbres). Plusieurs prix de vente sont proposés : trituration 12.00€/stère, piquets 40.00€/stère....

Après analyse cette transaction serait déficitaire pour la commune.

-SEBSO : exploitera les bois et propose donc d'acheter tous bois confondus à 8.00€ le stère.

Le conseil municipal décide de confier le chantier à l'entreprise SEBSO.

- **Poteau terrain de tennis**

Il est demandé de remettre le filet sur le terrain de tennis et de réparer un des poteaux le supportant.

Le poteau avait été commandé et réceptionné en mairie en juillet 2020 pour le remplacement.

Il s'avère que le poteau livré n'est pas le bon et après avoir informé la société de l'erreur, il nous a été dit que le modèle en place ne se fait plus.

Mr André LABASTIE se propose d'essayer de repositionner le filet demain avec Olivier.

- **Chemin de servitude, Mr Duthil**

Mr Patrick LAMOULIE demande l'avancée du dossier de Mr Duthil concernant sa demande de chemin de servitude. Madame le Maire répond qu'il nous faut recueillir l'avis de l'ONF (pour rappel enlever les pins le long de la clôture de la famille Lamoulie pour créer un chemin de servitude et les replanter sur le chemin existant situé au milieu de la parcelle).

Mr Marc LATREILLE indique également qu'il s'était engagé et qu'il a informé Mr Duthil de la décision du conseil municipal.

- **Demande d'achat de l'ancienne remorque**

Madame le Maire rend lecture du mail adressé par Mr Patrick HARTE qui souhaite acquérir l'ancienne remorque.

En effet, Mr André LABASTIE était tenu de réaliser un inventaire du matériel entreposé sous le hangar en bois attenant au local de chasse et celui situé à l'extérieur derrière le local.

Le but est de se débarrasser de tous ces anciens outils et ferrailles et de nettoyer le site en revendant le tout à la société Derichebourg.

Concernant la demande de Mr Patrick HARTE, il a été difficile pour le conseil de fixer un prix de vente. Il a été décidé de lui demander combien il en propose.

La décision sera prise lors de la prochaine séance.

Fin de la séance 23 heures